



## INFORMATION DE TRAVAUX DE VOIRIE SUR LA COMMUNE RUE DU Gal LECLERC (RD45)

\_Tronçon compris entre la rue d'Oberhausbergen et la limite Est de la commune\_

### SELON ARRETE MUNICIPAL DU 31 MAI 2016

- 1) **A compter du lundi 13 juin 2016 et jusqu'à la fin des travaux**, la rue du Général Leclerc - tronçon compris entre la rue d'Oberhausbergen et la limite Est de la commune – sera soumise aux prescriptions définies ci-dessous, en fonction du phasage et de l'avancement du chantier :

#### Phase I : (travaux trottoir, piste cyclable côté Nord) :

- **Rétrécissement de la chaussée** : les véhicules circuleront dans les 2 sens de circulation sur la partie restante de la chaussée
- **Le stationnement sera interdit et qualifié gênant** : des 2 côtés de la chaussée (art. R 417-10 du Code de la Route)
- **La vitesse maximale autorisée sera limitée à 30 km/h**
- **Les piétons seront déviés vers le trottoir du côté opposé**
- **Les arrêts de bus seront déplacés provisoirement en fonction de l'avancement du chantier**

#### Phase II : (travaux trottoir côté Sud) :

- **La circulation se fera en alternant par demi-chaussée régulée par feux tricolores et par piquets K10 pour les heures de pointe**
- **Le stationnement sera interdit et qualifié gênant : des 2 côtés de la chaussée (art. R 417-10 du Code de la Route)**
- **La vitesse maximale autorisée sera limitée à 30 km/h**
- **Les piétons seront déviés vers le trottoir du côté opposé**
- **Les arrêts de bus seront déplacés provisoirement en fonction de l'avancement du chantier**

#### Phase III : (traitement de la chaussée) :

#### A compter du lundi 1<sup>er</sup> août et jusqu'au mercredi 31 août 2016

- **Toute circulation sera interdite**, sauf :
  - o pour les riverains de la rue du Général Leclerc, la rue St Pierre, la rue du Printemps, l'impasse des Roses, la rue Neuve, la rue des Eglantines, la rue des Vergers, **en dehors des heures de chantier**,
  - o pour les véhicules des services de secours,
  - o pour le service de collecte des ordures ménagères.
- **Le stationnement sera interdit et qualifié gênant** : (art. R.417-10 du Code de la Route) dans l'emprise du chantier des 2 côtés de la chaussée.
- **La vitesse maximale autorisée sera limitée à 30 km/h** : pour les véhicules dont la circulation sera autorisée.
- **Les piétons** seront déviés en toute sécurité en périphérie de la zone de travail dans un cheminement dûment balisé et protégé ou vers le trottoir du côté opposé.
- **Le débouché de la rue Hans Haug Balthasar sur la rue du Général Leclerc sera interdit**

#### 2) **Transports en commun : itinéraire de déviation**

La déviation pour les transports en commun (ligne 70 et ligne 4 de la CTS) se fera dans les deux sens par la **rue des Seigneurs, la rue de la Mairie, la rue de Wolfisheim et l'Avenue du Général de Gaulle situées sur le territoire de la Ville d'Eckbolsheim**. Les arrêts de bus seront déplacés en dehors de la zone en travaux.

#### 3) **Rue de la Mairie :**

- **Le stationnement sera interdit et qualifié gênant** (art. R.417-10 du Code de la Route) des 2 côtés de la chaussée.  
Le stationnement reste autorisé dans les niches situées hors emprises de la chaussée
- En dérogation à l'arrêté municipal réglementant la circulation des poids lourds, **les bus de la CTS sont autorisés à circuler rue de la Mairie**
- **Le franchissement de l'écluse sera régulé par des feux tricolores**

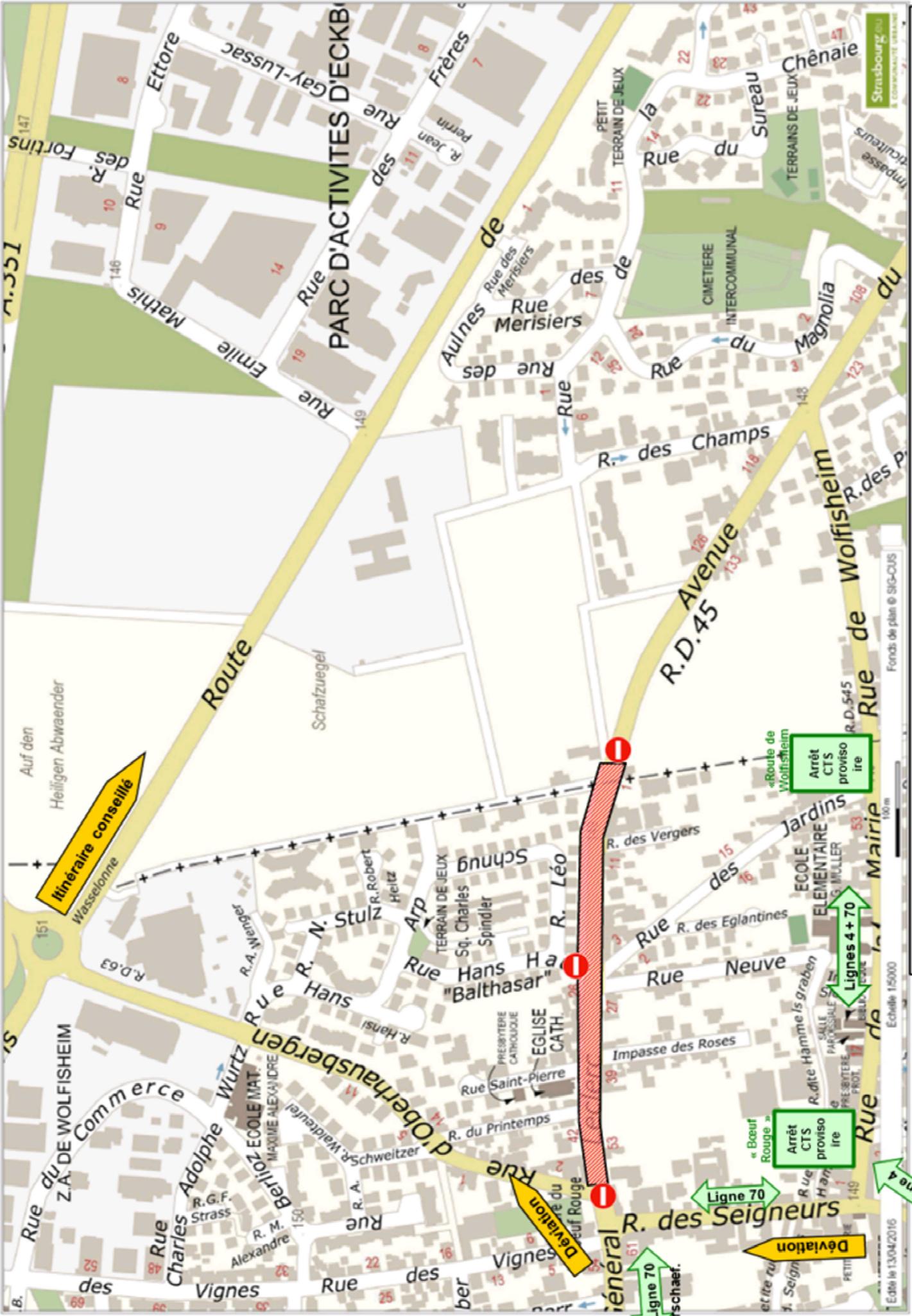
#### 4) **Déviation du transit :**

- **Côté Ouest** : de la rue du Gal Leclerc par la rue d'Oberhausbergen et la route de Wasselonne
- **Côté Est** : de la rue du Gal Leclerc côté Eckbolsheim par l'Avenue du Général de Gaulle, la rue de Wolfisheim, la rue de la Mairie, la rue des Seigneurs

- 5) Les zones du chantier, mobiles ou non, devront être balisées et comporter à leurs extrémités une signalisation adéquate, visible de jour comme de nuit, de nature à éviter tout accident.

- 6) La signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue pendant toute la durée des travaux par l'entreprise Jean Lefebvre Alsace, chargée des travaux.

- 7) Les services de Gendarmerie et de Police sont chargés pour chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.



**Tronçon barré du 1<sup>er</sup> au 31 août 2016**



Itinéraire de déviation CTS (rues des Seigneurs, de la Mairie et rue de Wolfisheim à Eckbolsheim)

Wolfisheim stade

Fonds de plan © SIG-COUS

Echelle 1:5000

Édité le 13/04/2016